Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 11 mars 2025

L'égalité économique c'est pour quand ?

A l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes qui s'est déroulée samedi dernier, plusieurs avocats du barreau d'Avignon ont proposé un éclairage sur ce thème. Retour sur l'égalité (ou plutôt l'inégalité) économique avec Maître Anne Barthelemy.

« Les grands principes affirmés sur l'égalité homme/femme n'empêchent pas le préoccupant constat d'inégalité matérielle et financière à l'occasion des séparations conjugales. En effet si durant la vie commune harmonieuse des couples le sujet de l'argent est peu abordé, lors de la rupture l'épouse, ou la partenaire de PACS, ou la concubine, se retrouve souvent dans une situation défavorable. »

Une rupture entraîne une paupérisation

« Suite à une rupture le train de vie des femmes diminue de 20 à 25%, le phénomène de paupérisation est flagrant. Les femmes en couple ont des revenus moins élevés que leur conjoint, elles sont plus concernées par les emplois à temps partiel, et accomplissent plus que les hommes les activités domestiques gratuites. Et depuis 40 ans les contrats de mariage de séparation de biens augmentent, ce

Ecrit par Echo du Mardi le 11 mars 2025

qui est généralement défavorable aux femmes. »

Maître Anne Barthelemy, avocate au Barreau d'Avignon

« Au fil des années beaucoup de femmes se retrouvent en état de dépendance économique, ce qui les amène souvent à retarder la séparation même quand la vie commune leur est devenue insupportable. C'est souvent l'épouse ou la compagne qui n'a pas les moyens de conserver le domicile familial qui doit se reloger dans conditions parfois précaires, avec les enfants communs. »

Une double-peine

« Environ 80% des familles monoparentales ont à leur tête des femmes, et une famille monoparentale sur 5 vit en dessous du seuil de pauvreté. Le niveau des pensions alimentaires est globalement bas, et 30% restent non recouvrées malgré l'Intermédiation Financière des Pensions Alimentaires. En sus de la charge mentale et émotionnelle due à la rupture, cette inégalité économique constitue une injuste double

Ecrit par Echo du Mardi le 11 mars 2025

peine… »

Maître Anne Barthelemy, avocate au Barreau d'Avignon